

COMPAGNIE

GENDARMERIE NATIONALE

d 1976

BRIGADE

d°

PROCÈS-VERBAL
D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

N° 306

du 22 Juin 1976

L'an mil neuf cent soixante SEIZE, le Douze Juillet

Nous, H J M.D.L. Chef,

J J F Gendarme

R C Gendarme,

ANALYSE
RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

OBJETS VOLANTS NON
IDENTIFIÉS .

de la brigade de L T ()

Vu les articles 16 à 29 et 75 du Code de procédure pénale ;

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

4 Expédition

I. - PRÉAMBULE

Le 19 Juin 1976, nous sommes avisés par monsieur P E demeurant à L () au " " de ce qu'il a remarqué à trois reprises différentes, la nuit, des objets volants, très lumineux, qu'il n'a pu identifier. Notre informateur ajoute que la première fois au mois de Mars 1976 il n'a prévenu personne. La Deuxième fois il a réveillé son frère et son père qui ont également vu ces engins. La Troisième fois en juin 1976 le 18 exactement il aurait remarqué un objet semblable aux deux premiers mais il nous précise n'avoir vu ce soir là qu'une forte lueur.

Aux dires de P E ces engins auraient la première et deuxième fois laissés des traces de ripage sur le goudron du chemin conduisant à son domicile.

E T A T DES LIEUX - CONSTATATIONS

Le " " se situe à l' de l'agglomération de , à 5 kilomètres de cette localité. on y accède par un chemin communal de 3 mètres 50 de largeur, y compris les bornes.

Les environs sont plantés de nombreux arbres de diverses essences. La végétation est normale. à l'endroit de l'atterrissage de ces engins la route est bordée côté par une ligne téléphonique côté par une clôture, genre réseau "URSUS" de 1 m 50 de hauteur servant à parquer les moutons.

De plus cette zone est délimitée à chaque extrémité par une ligne électrique qui traverse le chemin formant ainsi un rectangle de 200 mètres de longueur sur 4 m de largeur par endroits.

Vu et transmis par le Commandant de Compagnie

à M. le Ministre des Armées
Direction Gendarmerie et
Bureau emploi Renseignement

A le 27 JUIL. 1976 1976



Aucune constatation n'a pu être faite en ce qui concerne les objets vus les deux premières fois en raison de la date des faits .

Pour la troisième fois soit le 18 Juin nous nous sommes rendus sur les lieux indiqués par le témoin et nous avons découvert des cendres sur une circonférence de 4 mètres environ qui semblaient provenir de d' un feu de bois . Nous nous sommes rendus chez Monsieur P , propriétaire du terrain en question et nous avons appris que ce feu avait été fait par lui même dans la nuit du 18 Juin 1976 pour agrémenter une soirée en famille .

A aucun moment de cette soirée monsieur P n'a remarqué le moindre engin en ce lieu .

ENQUETE

Nous M.D.L. Chef H ,avons entendu :

F , A , né le _____ à _____ (_____) fils de A et de B , employé de commerce, demeurant à _____ (_____) qui nous a déclaré à 9 heures :

Le 7 avril 1976 dans la nuit vers 23 heures 30 je rentrais à mon domicile sis au _____ lorsque j'ai remarqué un objet lumineux dans le ciel . J'ai rangé mon véhicule dans la cour de la ferme de mes parents et cet objet est posé sur le chemin conduisant à la ferme. Cet objet que je n'ai pu identifier avait la forme d'un cigare .il était d'une hauteur de 0 m 80 pour une longueur de 2 mètres environ il produisait une très forte lumière et dans une seule direction

J'ai regardé un moment et je me suis couché. Cet objet était toujours immobilisé sur le chemin . Je n'ai réveillé personne chez moi . Au cours du mois de Mai 1976 vers la même heure j'ai remarqué deux engins en l'air pratiquement au même endroit que la première fois . Je n'ai pas vu les formes de ces objets mais ils éclairaient plus fortement que le premier vu.

Puis l'un des appareils s'est posé sur le même chemin que la première fois et l'autre semblait le surveiller. J'ai immédiatement réveillé mon frère et mes parents . Nous avons regardé ces objets pendant 1 heure 30 environ croyant les voir partir .

A un certain moment nous n'avons plus rien vu . Nous n'avons entendu aucun bruit ni senti aucune odeur tout a disparu . J'ai manifesté le désir de me rendre auprès de ces objets mais mon frère n'a pas voulu me suivre . Dernièrement le Vendredi 18 Juin , toujours à la même heure j'ai remarqué une forte clarté _____ sur le terrain à Monsieur P . Je n'ai vu aucune forme et j'ai pensé au même engin que les autres fois . Je n'ai aucune autre précision à vous fournir concernant ces faits . Mon frère le lendemain de la deuxième fois a remarqué des traces sur le chemin. Pour sa part je n'ai rien remarqué.

Le 19 Juin 1976 ,à 10 heures .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher

(A signé au carnet de déclarations).

Poursuivant notre enquête entendons :

F , A , né le _____ à _____ (_____) fils de L et de P , cultivateur qui nous a déclaré à 10 heures 10 :

Dans le courant du mois de Mai 1976 sans que je puisse vous préciser le jour mon fils B en rentrant de son travail nous a réveillé son frère et moi pour nous montrer des engins très lumineux qui se trouvaient à proximité de notre domicile . L'un d'eux semblait posé à environ 200 mètres de nous alors que l'autre semblait le survoler . J'ai changé de position et sous un angle différent je n'ai rien vu ,alors que de l'endroit où nous sommes sortis de chez moi nous voyons une très forte clarté

En compagnie de mes deux fils j'ai ainsi regardé ces objets pendant une heure environ et voyant toujours la même chose je suis retourné me coucher. Je n'ai rien entendu de particulier ni ressenti la moindre gêne à la vue de ces engins. J'ignore totalement la forme de ces engins car en raison de la très forte lumière qu'ils produisaient je n'ai distingué aucune forme particulière . ""

Le 19 Juin 1976 ,à 10 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus ,j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations).

Ce même jour poursuivant notre enquête entendons :

P. E. né le _____ à _____ ()
 fils de A _____ et de P _____ ,M _____ ,cultivateur demeurant à _____
 (_____) qui nous a déclaré à 10 heures

55 :

"" Dans le courant du mois de Mai dernier ,mon frère B en rentrant de son travail a réveillé son père et moi pour nous montrer des engins qui circulaient dans les airs à proximité de notre domicile . Nous nous sommes immédiatement levés et nous avons effectivement vu deux engins très lumineux qui se trouvaient à environ deux cent mètres de nous l'un semblait se poser sur le chemin et l'autre devait le survoler . Nous avons remarqué que ces objets n'éclairaient que dans une direction .

Pour ma part je n'ai remarqué aucune forme particulière de ces objets . J'ai regardé pendant environ 1 heure 30 ces engins dans l'espoir de les voir partir ,mais à un certain moment nous n'avons plus rien vu .Nous n'avons rien entendu ,ni rien ressenti . J'ignore dans quelle condition ces objets ont disparu . Le lendemain matin je me suis rendu sur les lieux où je ~~étais~~ ^{avais} vu se poser et j'ai remarqué deux traces sur le goudon qui pouvaient ressembler à des patins. J'ai mesuré ces traces qui avaient une longueur de 2 mètres pour 1 m 60 d'empatement. Bien qu'il s'agisse d'un fait anormal nous n'avons pas pensé à vous aviser de ces faits . Ce n'est qu'à la suite d'une nouvelle vision de mon frère le 18 Juin 1976 que nous avons raconté cette histoire au village . Je précise ne pas avoir eu le courage de s'approcher de ces engins ne sachant pas ce que cela était. ""

Le 19 Juin 1976 ,à 11 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

Souscrivait notre enquête, nous M.D.L. Chef M avons enten-
du .

M. A né le A Commerçant, demeurant
A () qui nous a déclaré à 13 heu-
res 30 :

« Le Vendredi 18 Juin 1976, jour où j'ai remarqué une
forte lueur sur mon terrain au A, je puis vous
dire qu'il ne s'agissait de rien d'extraordinaire, car ce n'
était qu'un feu de bois que j'avais allumé avec ma famille pour
faire des Grillades. Je suis resté à cet endroit jusqu'à 2 heu-
res environ. Je n'ai absolument rien remarqué d'anormal durant
ce temps là et je pense que M. A a imaginé un O.V.N.I en
voyant la lueur du feu. Pour ma part je n'ai jamais vu d'objet
de ce genre. »

Le 19 Juin 1976, à 14 heures

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y
persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations).

A ce jour aucun autre renseignement positif n'a été porté
à notre connaissance .

CLOTURE DU PROCES VERBAL

SIX EXPEDITIONS DESTINEES :

La Première : A Monsieur le Préfet de A _____

La Deuxième : A Monsieur le Procureur de la République à _____

La Troisième : Au Général Commandant le 5^e REGIMENT AERIENNE
à.....

La Quatrième : A Monsieur le Ministre des Armées, Direction de
et
La Cinquième : la Gendarmerie et de la Justice Militaire,
Bureau emploi-Renseignements, à .

La Sixième : Aux Archives .

Fait et Clos à , le 23 Juillet 1976

Le M.D.L. Chef M Le Gendarme J
(en Permission)

Le Gendarme R .

BRIGADE DE

I - Chemin conduisant à la
erme de N. P et emplacement
où l'engin a été vu la première
fois.



N°-2 .Même chemin et emplacement
où l'engin a été vu la deuxième
fois.

